



06 81 90 73 93



06 09 03 54 82



06 25 03 64 75



06 88 47 60 12

## Communiqué Intersyndical

Notre pays va entrer dans une phase cruciale de la pandémie du COVID 19.

Dans ce contexte inédit, la principale préoccupation de vos Organisations Syndicales Représentatives de la CELC est de garantir la santé des salariés.

Les points quotidiens avec la Présidente se poursuivent avec une qualité d'écoute notable. Ces échanges ont permis l'évolution progressive des organisations du travail assurant à la fois la protection des salariés, la continuité de l'activité bancaire et le service aux clients.

Vos Organisations Syndicales ont formulé de nombreuses propositions parmi lesquelles vous trouverez les principales retenues par la direction :

- ✓ Agences « ouvertes-fermées »,
- ✓ Recours massif au télétravail (presque 100% des fonctions support en télétravail),
- ✓ Dans les agences > 8 Postes, travail en roulement de deux équipes,
- ✓ Anticipation des reports d'échéances pour les professionnels,
- ✓ Adaptation des procédures,
- ✓ La promiscuité des agences collaboratives,
- ✓ Des mises en quatorzaine des salariés qui présentent les symptômes du virus et des salariés qui les ont côtoyés dès lors qu'il y a suspicion,
- ✓ Une désinfection de l'agence pendant la période de confinement,
- ✓ Une adaptation très humaine pour les prises de congés.

Néanmoins, de nombreux sujets d'inquiétude demeurent :

- Comment assurer l'affluence en agence de début de mois liée au paiement des prestations sociales ? La Direction envisage de recenser les agences « à risque » et de faire appel à des agents de sécurité. Si vous redoutez d'être confrontés à des incivilités liées à un afflux de clients, contactez-nous.
- Le prélèvement des échéances de début de mois risque d'engorger le MAD. Comment traiter l'inévitable augmentation des impayés et la gestion du précontentieux ? A l'instar de la clientèle professionnelle et des entreprises, les procédures actuelles de report d'échéance pour les particuliers seront-elles allégées ? Les délais de mise en place de ces reports seront-ils réduits de façon à faire face aux décalages de trésorerie ?

**Vos élus sont les interlocuteurs privilégiés pour partager vos préoccupations, n'hésitez pas à les solliciter. Nous ne manquerons pas de les communiquer à la Direction qui est à l'écoute depuis le début de la gestion de la crise sanitaire.**

**Vos Organisations Syndicales sont unies dans cette épreuve pour agir de concert afin de préserver la santé de l'ensemble des salariés et des clients de la CELC.**